

CONDITIONS JEU CONCOURS – SANSA 2IN1

Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société OUTLANDER, SA au capital de 150 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le numéro SIRET 399 226 653 000 18 dont le siège social est situé au 16 rue Henry Barbusse, 92110 CLICHY (Haut-de-Seine), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « JEU CONCOURS – Tentez de gagner 10 sansa™ 2in1 » et qui aura lieu du 24/09/2019 à partir de 9h00 au 26/09/2019 inclus jusqu'à 18h00. Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook.

Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, quelle que soit sa nationalité et résidant en France métropolitaine. Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas à cette condition, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel de la société organisatrice, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu, les membres de leurs familles (ascendants et descendants) et plus généralement toutes les personnes participant de près ou de loin à l'organisation de cette opération. La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse). La société organisatrice se réserve le droit de faire procéder à toute vérification en ce qui concerne l'identité, l'adresse et la qualité des participants et d'exclure du jeu les participants ne remplissant pas les conditions posées par le présent règlement.

Article 3 - COMMENT PARTICIPER

Le jeu se déroulera du 24/09/2019 à partir de 9h00 jusqu'au 26/09/2019 inclus jusqu'à 18h00.

Le jeu-concours est accessible à partir de la page Facebook Joie : <https://www.facebook.com/JoieBabyFr/>. Pour jouer, les participants doivent suivre les indications mentionnées dans la publication dédiée au jeu concours.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu.

Article 4 – DESIGNATION DES LOTS

Ce jeu est doté des lots suivants : 10 transats/balancelles Sansa™ 2in1 de Joie, coloris in the rain (référence 5056080602066)

valeur unitaire indicative : 219€90 TTC

valeur totale des 10 produits : 2199€

Le lot offert au gagnant ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit, ni à la remise à un tiers.

Article 5 - RESPONSABILITES ET FRAUDES

Il est précisé que la Société Organisatrice OUTLANDER ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu « JEU CONCOURS – Tentez de gagner 10 sansa™ 2in1 » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-

noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Article 6 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera désigné lors d'un tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides reçues sous la publication de Facebook. Le tirage au sort aura lieu dans le mois suivant la clôture du jeu, sauf en cas d'empêchement. Le tirage au sort d'un suppléant sera effectué dans le cas où le gagnant ne répondrait pas aux conditions de participation du jeu définies par le présent règlement.

Article 7 - INFORMATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

L'heureux gagnant sera informé par e-mail ou message privé à l'adresse indiquée dans sa participation. Il devra alors prendre contact avec la société organisatrice dans les conditions qui lui seront indiquées afin de confirmer son adresse postale à laquelle sera envoyée son lot. Si le gagnant ne se manifeste pas dans les 15 jours après l'envoi de l'email l'informant de son gain, il sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à son lot et un nouveau tirage au sort sera alors réorganisé.

Article 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Chaque participant est réputé avoir pris connaissance de ce règlement complet et des principes du concours. La participation à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation relative au jeu ou au règlement devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du jeu et sera tranchée en dernier ressort par la société organisatrice.

Article 9 - RESERVE

La société organisatrice ainsi que Facebook ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le jeu ou à en modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement. La société organisatrice se réserve la possibilité, en cas d'indisponibilité, de remplacer les lots par des lots de valeur équivalente.

Article 10 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données collectées sont destinées à la société organisatrice OUTLANDER et non à Facebook, et seront utilisées pour la gestion de l'opération.

Les données personnelles des participants recueillies sont nécessaires pour la participation au jeu. L'Organisateur collecte des données personnelles relatives au participant : numéro de téléphone, nom, prénom et adresse. Les données personnelles ainsi collectées sont destinées exclusivement à l'Organisateur aux seules fins de l'attribution ou l'acheminement des lots et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires liées à l'organisation et à la gestion du jeu ou en cas de litige.

Elles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 3 ans. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants auxquels l'Organisateur ferait éventuellement appel pour les besoins exclusifs de la remise et de l'acheminement des lots. Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) n°2016/679, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et de suppression s'agissant des données le concernant ainsi que du droit de retirer son consentement à tout moment et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL). Pour exercer ses droits, le participant devra adresser un email à l'adresse officielle du jeu.